



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le trente septembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques .

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène), ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra représentant M. BULTEL Jean-Pierre, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre (pouvoir de M. BAGUE Patrice), BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), PAYOT Jean Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane (pouvoir de M. GILLY Lucien), PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jean, BOUVET Patrick, FERRON Jean et CRAPSKY Bernard représentant M. NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, DOUX Séverine ayant donné pouvoir à M. PAYOT Jean Michel, BOISSE Sandrine, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, GILLY Lucien ayant donné pouvoir à M. COLLOMB Stéphane, BULTEL Jean Pierre représenté par Mme REYNAUD Sandra, GAMBAUDO Georges et M. NICOLAS Yves représenté par M. CRAPSKY Bernard.

Délibération 2016/105

OBJET : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « CONTRAT STATIONS DE DEMAIN ».

- Vu l'Appel à Manifestation d'intérêt sur les contrats « Stations de demain » lancé par la Région PACA en avril 2016, qui permet d'identifier et de sélectionner les stations lauréates à un accompagnement technique et financier de leur stratégie de développement à partir d'un programme d'actions dont l'objectif sera d'améliorer la compétitivité touristique des stations de demain ;
- Considérant que la Vallée de l'Ubaye a des projets de développement d'équipements structurants liés à la pratique du ski alpin et du ski nordique, a également des projets d'aménagement du cœur de ses stations et des projets qui misent sur le numérique, sur le développement du tourisme hivernal et la rénovation du parc des logements touristiques ;
- Considérant que la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » a été identifiée comme chef de fil pour la réponse à cet appel à manifestation d'intérêt sur son territoire, qui intégrera notamment les projets des communes supports de stations, du Syndicat Mixte d'Aménagement de Pra-Loup ainsi des projets portés en maîtrise d'ouvrage directe ;
- Vu le dossier de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Contrat Stations de Demain » proposée par la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » annexé à la présente délibération ;

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** le dossier d'appel à manifestation d'Intérêt « Contrat Stations de Demain » annexé à la présente délibération,
- **HABILITE** le Président à signer les documents nécessaires à l'engagement de cette démarche.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE, à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. Jacques MARTIN.

